

Résumé

Témoignant d'un esprit partisan, le gouvernement ivoirien a régulièrement omis d'enquêter, de poursuivre ou de punir les délits criminels qui auraient été commis par des membres d'une association d'étudiants appelée *Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire* (FESCI). La plupart des membres de la FESCI sont d'ardents partisans du Président Laurent Gbagbo, autrefois professeur d'université, et de son parti au pouvoir, le Front Populaire Ivoirien (FPI). Aujourd'hui, la FESCI est tour à tour qualifiée de « milice pro-gouvernementale » violente ou de « mafia » par les journalistes, les organisations non gouvernementales (ONG), voire par des responsables du gouvernement ivoirien.

Depuis 2002 au moins, la FESCI se livre à des violences à caractère politique et criminel, notamment des agressions, de l'extorsion et des viols, ciblant souvent de supposés opposants au parti au pouvoir. Au cours des dernières années, des membres de la FESCI ont été impliqués dans des attaques commises entre autres contre des ministres de l'opposition, des magistrats, des journalistes et des organisations de défense des droits humains. Des étudiants perçus comme étant associés à la rébellion basée dans le nord ou à l'opposition politique ont été tués, violés ou brutalement passés à tabac. Par ailleurs, la FESCI adopte fréquemment un comportement criminel de type « mafieux », pratiquant l'extorsion et le racket auprès de commerçants qui travaillent dans les complexes universitaires et scolaires ou aux abords de ceux-ci. Oeuvrant en tandem avec d'autres groupes de jeunes pro-gouvernementaux tels que les Jeunes Patriotes, les membres de la FESCI ont été mobilisés à plusieurs reprises depuis 2002 pour entraver le processus de paix en Côte d'Ivoire à des moments cruciaux au profit du FPI.

En principe, la FESCI est un syndicat étudiant non partisan créé pour représenter l'ensemble du corps étudiant et chercher à améliorer les conditions des étudiants dans les universités et écoles secondaires. La FESCI a démarré en tant que groupement étudiant pro-démocratique, début 1990, dans le but d'inciter à une réforme du système à parti unique. Étiquetée à l'époque comme subversive par le gouvernement, l'organisation a été officiellement interdite et contrainte à la

clandestinité peu après sa création, bon nombre de ses dirigeants étant pourchassés et emprisonnés, et elle n'a refait surface qu'en 1997.

L'histoire de la transformation de la FESCI, association de militants de la démocratie multipartite devenus partisans politiques, de victimes de la persécution gouvernementale métamorphosées en criminels violents protégés par le gouvernement, suit intimement le cours tumultueux de l'histoire vécue par la Côte d'Ivoire au fil des deux dernières décennies.

Depuis 2000, la Côte d'Ivoire est rongée par une crise sociale, politique et militaire qui a accéléré le déclin économique, approfondi les clivages politiques et ethniques et conduit à des violations des droits humains d'une ampleur inédite depuis l'indépendance de la nation. Cette crise est, à bien des égards, l'histoire des frustrations et de l'aliénation de la jeunesse ivoirienne. Au cours des huit dernières années, les membres de groupements de jeunesse ont à la fois aidé à fomenter une rébellion armée qui a débouché sur un coup d'État manqué en 2002—divisant le pays entre le nord contrôlé par les rebelles et le sud contrôlé par le gouvernement—et rejoint les milices pro-gouvernementales pour lutter contre la rébellion. Les groupes de jeunes ont fait à la fois office de pions dans une guerre par procuration menée par des forces politiques et militaires rivales, et d'acteurs de premier plan dans le drame qui se joue et la crise dans laquelle a sombré la nation. La FESCI est le berceau où ont été nourris la plupart de ces mouvements de jeunes.

Le présent rapport décrit les racines et les actions de la FESCI, ainsi que la complaisance, voire parfois la complicité, du gouvernement dans les violences et les crimes perpétrés par les membres de l'association.

Depuis 2002 au moins, en particulier dans le système universitaire d'Abidjan, la FESCI a pris le contrôle de nombreux aspects de la vie sur le campus, décidant de qui peut vivre dans une résidence universitaire ou même quels marchands sont autorisés à vendre de la nourriture aux étudiants. Certains étudiants, surtout ceux appartenant à une organisation estudiantine rivale perçue par la FESCI comme éprouvant de la sympathie pour les rebelles, craignent de mettre le pied sur le campus en raison d'attaques menées précédemment par la FESCI contre leurs

membres. Prises dans leur ensemble, les actions de la FESCI sur le campus et en dehors ont un effet réfrigérant sur la liberté d'expression et d'association des autres étudiants et des professeurs. La crainte suscitée par la FESCI jette une ombre sur la transparence des débats et des réunions publiques et force les organisations estudiantines rivales à restreindre drastiquement leurs activités publiques.

Les attaques perpétrées par la FESCI telles que celles décrites dans le présent rapport ont été menées dans une impunité presque totale, souvent sous le regard passif des forces de sécurité gouvernementales, y compris de la police et de la gendarmerie. En quelques occasions, les forces de sécurité ont directement participé aux violations des droits humains aux côtés des membres de la FESCI. Cette impunité a servi à enhardir les membres de l'association, qui semblent se sentir intouchables, et elle a débouché sur la quasi institutionnalisation de la violence en milieu universitaire.

Bon nombre des actes de violence impliquant des membres de la FESCI et décrits dans ce rapport ont été largement rapportés dans la presse ivoirienne et étaient bien connus des policiers, juges et autres fonctionnaires du gouvernement interrogés par Human Rights Watch. Plusieurs des victimes de la FESCI ont déposé plainte officiellement auprès des autorités compétentes. Néanmoins, rares sont les cas où un membre de la FESCI a fait l'objet d'une enquête, et beaucoup plus rares encore ceux où il y a eu jugement et condamnation. Les personnes avec lesquelles nous sommes entretenus—des étudiants aux professeurs en passant par les policiers et les juges—affirment que la FESCI jouit d'une impunité quasi totale en raison de son soutien fidèle au Président Gbagbo et à son parti au pouvoir, le FPI.

La FESCI est devenue un terrain d'entraînement pour les leaders ivoiriens en herbe. Guillaume Soro, chef des rebelles des Forces Nouvelles et actuel premier ministre au sein d'un gouvernement d'union, a dirigé la FESCI de 1995 à 1998. Charles Blé Goudé, chef des Jeunes Patriotes, un groupement pro-gouvernemental ultranationaliste, a été à la tête de la FESCI de 1999 à 2001. L'aile jeune de plusieurs grands partis politiques est ou a été dirigée par d'anciens leaders de la FESCI.

Le système d'enseignement supérieur ivoirien semble produire une génération de dirigeants qui se sont fait les dents en politique dans un climat d'intimidation, de violence et d'impunité, où le dissentiment et la divergence d'opinion sont brutalement réprimés. Ce système ne constitue pas « la meilleure école » pour la démocratie ivoirienne—et le gouvernement de la Côte d'Ivoire devrait agir sans délai et de manière concertée pour imposer un changement.

Au regard du droit international des droits humains, le gouvernement ivoirien a l'obligation de respecter le droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et la sécurité de la personne, ainsi que le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion—notamment en prenant les mesures qui s'imposent pour empêcher des acteurs privés de porter atteinte à ces droits et pour les poursuivre en justice s'ils les bafouent. Pourtant, les membres de la FESCI ont pu commettre des crimes presque en toute impunité.

Le sentiment partagé par beaucoup d'Ivoiriens selon lequel les groupes pro-gouvernementaux comme la FESCI sont effectivement « au-dessus de la loi » en raison de leur allégeance au parti au pouvoir sape le respect envers des institutions qui constituent les fondements essentiels de l'État de droit, notamment des tribunaux impartiaux et indépendants et une police respectueuse des droits, et mine les perspectives à long terme d'instauration d'une société pacifique.

Mettre un terme à la violence dont la vie universitaire est aujourd'hui devenue synonyme en Côte d'Ivoire requerra un engagement soutenu de la part du gouvernement, spécialement des ministères de l'enseignement supérieur, de l'intérieur et de la justice. Une première mesure importante serait de mettre en place un groupe de travail mixte qui se réunirait régulièrement pour observer les violences et autres activités criminelles commises dans les écoles et aux abords de celles-ci, et qui coordonnerait les actions appropriées à mener en réponse à ces actes.

Mettre fin à l'impunité qui permet aux actes de violence de se perpétuer librement supposera une volonté politique de la part des plus hauts dirigeants de l'État, ainsi que des leaders des principaux partis politiques ivoiriens, qui doivent s'engager à appuyer les enquêtes et les poursuites judiciaires pour les crimes perpétrés par les

groupes de jeunes tels que la FESCI, à la fois sur les campus et en dehors. Par ailleurs, lors des prochaines élections présidentielles, les partis politiques doivent contribuer à la mise en route d'un dialogue national sur le thème de la violence dans les écoles et les universités en proposant une plateforme visant à atténuer ce problème. Ceci s'avérera crucial pour endiguer les violences qui pourraient survenir à l'occasion des prochaines élections présidentielles, pour l'instant prévues fin novembre 2008.

Recommandations

À la Présidence

- Dénoncer publiquement les violences estudiantines, en particulier celles commises par les organisations d'étudiants, et appeler les dirigeants étudiants à faire en sorte que leurs organisations et leurs membres respectent la loi et les réglementations de leur établissement.
- S'engager publiquement à appuyer les enquêtes et les poursuites judiciaires liées aux violations des droits humains et aux activités criminelles auxquelles se livrent des groupes pro-gouvernementaux tels que la FESCI.
- Mettre sur pied un groupe de travail mixte composé de membres provenant des ministères de l'enseignement supérieur, de l'intérieur et de la justice, se réunissant régulièrement pour examiner les violences perpétrées dans les écoles et aux abords de celles-ci et pour coordonner les actions appropriées à mener en réponse aux activités criminelles et aux menaces contre la liberté de l'enseignement.

Au Ministère de la Justice

- Ouvrir des enquêtes et engager des poursuites à l'encontre des membres de la FESCI impliqués dans des crimes violents, notamment des meurtres, des agressions, des viols et autres pratiques mafieuses telles que l'extorsion et le racket, dans les universités et les écoles secondaires et aux abords de celles-ci.

Au Ministère de l'Intérieur

- Donner clairement et publiquement l'ordre à la police et aux autres forces de sécurité de veiller à ce que la FESCI et les autres groupements estudiantins, indépendamment de leurs affiliations politiques, soient forcés d'opérer dans les limites autorisées par la loi et ne puissent pas agir impunément.
- Mettre sur pied une unité de police spécialement investie du pouvoir et de la responsabilité de patrouiller et de maintenir l'ordre sur les campus et dans les cités universitaires.

Au Ministère de l'Enseignement Supérieur

- En collaboration avec la société civile (notamment les organisations estudiantines, les organisations d'enseignants et les organisations de défense des droits humains), revoir et étendre le code de conduite à l'intention des étudiants de façon à souligner tout particulièrement l'importance du respect des droits humains dans le contexte éducatif, et y inclure des mesures disciplinaires claires à appliquer en cas de violations du code de conduite.
- Mener des actions de sensibilisation sur les campus afin de promouvoir le code de conduite révisé à l'intention des étudiants.
- Prendre les mesures disciplinaires appropriées (notamment exclure temporairement du campus et/ou saisir la police en vue de l'ouverture d'une enquête, s'il y a lieu) à l'encontre des personnes impliquées dans les violences et la criminalité sur les campus.
- Travailler en étroite collaboration avec les autorités universitaires en vue d'élaborer des mesures visant à mettre fin au contrôle abusif exercé par la FESCI et d'autres organisations d'étudiants dans les complexes universitaires, notamment les cités estudiantines. Instaurer des mesures disciplinaires et s'il y a lieu, engager des poursuites judiciaires à l'encontre des étudiants et des groupes qui se livrent à de telles activités.

À tous les partis politiques

- Se dissocier publiquement de toute organisation estudiantine qui se livre de façon répétée à des activités illicites.
- S'engager à saisir la police afin qu'elle ouvre une enquête sur toute activité criminelle qui serait perpétrée par des groupements estudiantins et autres groupes de jeunes.
- Lors des prochaines élections présidentielles et parlementaires, contribuer à la mise en route d'un dialogue national sur le thème de la violence dans les écoles et les universités en présentant une plateforme visant à atténuer ce problème.

Au Bureau national de la FESCI

- Prendre des mesures visant à décourager et prévenir les délits commis par les membres de la FESCI, notamment en dénonçant publiquement les pratiques illégales passées, en instituant des mécanismes de contrôle internes et des programmes éducatifs, ainsi qu'en créant des règles de conduite organisationnelles et en les appliquant. Exclure les membres impliqués dans des activités criminelles.
- En collaboration avec les ministères du gouvernement et les membres de la société civile (notamment d'autres organisations estudiantines, des organisations d'enseignants et des organisations de défense des droits humains), participer à l'élaboration d'un code de conduite révisé à l'intention des étudiants ; s'engager publiquement à respecter ses exigences ; et coopérer avec les responsables universitaires pour faire appliquer le code à l'encontre des membres de la FESCI.
- Coopérer aux enquêtes menées par la police sur des crimes qui auraient été commis par des membres de la FESCI, notamment les récentes attaques contre des organisations de défense des droits humains.
- Apporter publiquement son soutien et participer aux activités de l'Observatoire des Droits et des Libertés en Milieu Universitaire (ODELMU), un centre pour l'éducation au civisme et à la non-violence situé sur le campus universitaire et administré par la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO).

Aux organisations locales de défense des droits humains et autres associations de la société civile

- Poursuivre et étendre la campagne de sensibilisation menée dans les écoles et les universités au sujet des droits humains et des méthodes non-violentes de changement social.
- Aider à promouvoir un dialogue national plus poussé sur le problème de la violence dans les écoles et les universités en soulevant la question dans les médias locaux et les forums publics ainsi qu'avec les partis politiques.

Aux États-Unis, à la France, à l'Union européenne et autres bailleurs de fonds internationaux

- Appeler, tant publiquement qu'en privé, le gouvernement ivoirien à ouvrir des enquêtes sur les membres des groupes pro-gouvernementaux responsables de crimes, notamment de meurtres, de viols, d'agressions et d'actes d'extorsion, et s'il y a lieu à les punir conformément aux normes internationales.
- Apporter un soutien aux programmes du gouvernement et de la société civile qui promeuvent la réconciliation sur les campus, les méthodes non-violentes de changement social et une sensibilisation aux droits humains.